

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée BE 74 auprès du Sydela et cession au groupe LAMOTTE

EXPOSÉ

Dans le cadre du programme Action Coeur de Ville et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt AMI "Réinventons nos coeurs de Ville", la Ville, par délibérations du 9 juillet 2020 et du 11 février 2021, a décidé de céder le foncier dénommé « îlot des Terrasses » au Groupe LAMOTTE, à l'exception de la parcelle cadastrée section BE numéro 74 intégrant un transformateur électrique.

Le Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) étant Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, cette parcelle cadastrée section BE numéro 74 d'une superficie d'environ 15 m², propriété initiale de GRDF, doit faire l'objet d'une convention de restitution au SYDELA, une fois libérée de tout ouvrage de distribution électrique.

La parcelle cadastrée section BE numéro 74 se trouve dans une zone constructible.

Le SYDELA, lorsqu'il sera propriétaire de cette parcelle procédera à la vente à titre gracieux à la Ville qui pourra, ensuite, la céder à titre gracieux au groupe LAMOTTE.

Le caractère gracieux de ces transactions est justifié par le projet porté par le groupe LAMOTTE, qui vient servir l'intérêt général.

Le groupe LAMOTTE s'est engagé à réaliser une résidence services seniors, des logements sociaux, des logements libres, une crèche des commerces, un espace végétalisé.

La concrétisation de ces projets permettra à la Ville de Châteaubriant de développer une offre de logements diversifiée, de créer du logement social, de permettre l'accession à la propriété, de créer de l'habitat intergénérationnel (avec des logements pour jeunes actifs et une résidence senior), et d'accueillir des commerces de proximité, pour soutenir le dynamisme du centre-ville.

Si ces réalisations sont la contrepartie de la cession à titre gracieux, il est également important de relever que le prix de cette parcelle était intégré dans l'évaluation de 765 000 € réalisée par les services du Domaine par un avis en date du 8 janvier 2021 concernant la cession au groupe LAMOTTE des parcelles de l'« îlot des Terrasses » intégrant la parcelle numéro BE 74, dont le prix au mètre carré s'élève à 0 €.

La parcelle cadastrée section BE numéro 74, prise dans l'ensemble foncier cédé dans le cadre de ce projet, fera donc l'objet d'une valorisation dans ce cadre global pour la Ville.

Il vous est donc proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle section BE numéro 74 auprès du SYDELA afin de la céder, au Groupe LAMOTTE, dans le cadre du projet global des Terrasses.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de procéder à une acquisition à titre gracieux auprès du SYDELA de la parcelle cadastrée section BE numéro 74 ;
2. de céder cette parcelle à titre gracieux au Groupe LAMOTTE représentée par la société AIRIS PAYS DE LOIRE ou toute autre société filiale s'y substituant, pour l'aménagement de l'ilot des terrasses ;
3. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021



Le Maire
Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-7-DE

◆◆◆◆◆

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr